



ÉVÉNEMENT DE L'ATAF-ATI EN PARALLÈLE À LA 7E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ATAF

31 OCTOBRE 2022 – LAGOS, NIGERIA

UNE APPROCHE GENRÉE DE LA FISCALITÉ :

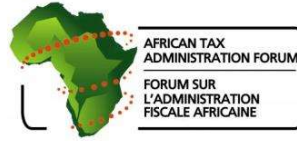
AMÉLIORER L'ÉQUITABILITÉ ET L'EFFICACITÉ DE LA MRI.

DÉCLARATION FINALE

Le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF) et l'Addis Tax Initiative (ATI) ont coorganisé un événement en marge de l'Assemblée générale de l'ATAF 2022, le 31 octobre 2022 à Lagos, au Nigeria, sur le thème « **Une approche genrée de la fiscalité** » : **Améliorer l'équité et l'efficacité de la mobilisation des ressources intérieures (MRI)** ». Les objectifs de l'événement étaient de (i) faire avancer les débats politiques sur le lien entre la fiscalité et l'égalité des sexes, (ii) mettre en lumière la nature des biais des systèmes fiscaux, et (iii) promouvoir l'utilisation de données ventilées par sexe pour une prise de décision éclairée en présentant les travaux des organismes qui soutiennent ce domaine.

Dans le mot de bienvenue aux participants et l'allocution d'ouverture, Mme Jeneba Bangura (Co-directrice de l'ATI et commissaire adjointe de l'autorité fiscale nationale de la Sierra Leone) et Mme Mary Baine (secrétaire exécutive adjointe de l'ATAF) ont souligné l'impact socio-économique disproportionné sur les femmes dans l'économie mondiale, l'importance grandissante du lien entre fiscalité et égalité des sexes, et le besoin croissant d'intégrer la question de l'égalité des sexes dans la mobilisation des recettes nationales (MRN) par la mise en place et l'adoption de systèmes fiscaux progressifs.

En donnant le ton, la première session de fond a examiné les biais des systèmes fiscaux avec la présentation des principales conclusions de la récente étude de l'ATAF intitulée « **Les politiques fiscales sont-elles élaborées pour réduire l'inégalité des sexes dans les pays membres de l'ATAF ?** », tandis

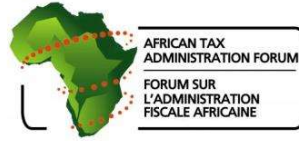


que les recherches menées par le Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) du Royaume-Uni ont révélé une quasi-inexistence de programmation en matière de fiscalité et de genre dans les administrations fiscales. Il existe un besoin réel et urgent de s'attaquer aux biais sexistes explicites et implicites des systèmes fiscaux, car ils influencent directement la participation des femmes au marché du travail. Les dispositions des politiques fiscales traitent souvent les hommes et les femmes de manière différente, et principalement au détriment des femmes. Toutefois, compte tenu des nombreux exemples cités en Afrique témoignant d'un intérêt croissant pour ce domaine de travail, **la boîte à outils de programmation en matière de fiscalité et genre du FCDO** a été élaborée spécifiquement pour aider ceux qui conçoivent de tels programmes.

Une session thématique sur « **Les données ventilées par sexe dans l'élaboration des politiques** » a présenté des perspectives tirées de certaines recherches menées par des organisations régionales et internationales, notamment l'ATAF, le Centre de politique et d'administration fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Division de la politique fiscale du Fonds monétaire international (FMI). S'il apparaît clairement que les biais explicites sont en voie de disparition, des biais implicites subsistent néanmoins, liés aux revenus moyens plus faibles des femmes et à leur interaction avec la fiscalité des ménages et la progressivité.

Les recherches ont également montré qu'il y a eu des évolutions positives (en particulier au cours des dernières années) en matière de parité hommes-femmes dans les administrations fiscales participant à la publication de l'ATAF *Perspectives fiscales africaines* (PFA), où les organismes d'administration des recettes ont notamment commencé à mettre en place des politiques progressives largement basées sur les recommandations des PFA. Au nombre des travaux futurs émanant de la recherche figurent l'identification des meilleures pratiques afin de réduire les biais liés au genre dans les systèmes fiscaux, et la fourniture d'orientations pratiques aux pays sur (i) la collecte, l'accès et l'utilisation de données de haute qualité ventilées par sexe et (ii) l'inclusion d'évaluations relatives au genre dans les processus d'élaboration des politiques et de budgétisation sensible au genre.

Les conclusions tirées des exposés et des discussions lors de l'événement l'ont clairement démontré :



- a) Les politiques fiscales qui tiennent compte de la dimension genre et la transforment sont importantes pour élargir l'assiette fiscale et améliorer l'efficacité et l'équité fiscales, car elles répondent aux principes cardinaux de la fiscalité ;
- b) Les politiques fiscales élaborées ne mettent toujours pas l'accent sur les questions liées au genre, en raison de l'insuffisance de données ventilées par sexe ;
- c) Les décideurs politiques des pays membres de l'ATAF et de l'ATI doivent travailler ensemble à l'élaboration de cadres qui façonnent des politiques fiscales sensibles à la dimension genre et qui transforment celle-ci, afin de traiter les questions de genre importantes pour l'Afrique et au-delà; et
- d) Des politiques sensibles à la question du genre et porteuses de transformation en matière de genre permettront de mobiliser les recettes tant attendues pour soutenir des programmes sociaux qui réduisent la pression du travail non rémunéré et augmentent les avantages économiques sensibles au genre.

Afin d'atteindre un large éventail de participants, l'événement, qui a connu une forte affluence, s'est tenu dans un format hybride qui a permis la participation physique des délégués à l'Assemblée générale de l'ATAF ainsi qu'une audience virtuelle plus large de membres de l'ATI et de l'ATAF, avec une interprétation simultanée facilitant les discussions en anglais, français et portugais. Parmi les représentants des organisations participantes, figuraient ceux des administrations fiscales africaines, le Réseau des femmes du secteur fiscal de l'ATAF (RFSF), le Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO) du Royaume-Uni, le Bureau du financement du développement durable du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (UNDESA), l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), le Réseau des organisations fiscales (NTO), le Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, le Département des finances publiques du FMI et la Division de la recherche sur les politiques et du plaidoyer du Réseau pour la justice fiscale-Afrique (TJNA).